

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 760

présenté par
M. Rolland, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 27

À la dernière phrase de l'alinéa 26, après les mots :

« œuvre de »,

insérer les mots :

« la convention ou de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Précision rédactionnelle.